

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du Jeudi 27 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 27 avril à 20h30 le Conseil Municipal de Civrieux d'Azergues, régulièrement convoqué le 21/04/2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Nadine MICHON, Loïc BOUCHARD, Alain NODIN, M. Pierre-Jean LIOBARD, Mme Brigitte BOURGEAY, Mme Laëtitia PONGE, M. Aymeric TEVISSEN, Mme Liliane DALLA LIBERA, Françoise BRESSON

Absents excusés : M. Jean-Baptiste PAULIN (donne pouvoir à Françoise BRESSON)  
M. Mathieu DESBAT (donne pouvoir à Loïc BOUCHARD)  
Mme Isabelle ADELIN (donne pouvoir à Marie-Pierre TEYSSIER°)  
Mme Marie-Charlotte HERITIER (donne pouvoir à Brigitte BOURGEAY)  
M. Jérôme ECOCHARD (donne pouvoir à Liliane DALLA LIBERA)  
M. Olivier PASQUAL (donne pouvoir à Laëtitia PONGE)

**Nombre de conseillers en exercice : 16            présents : 10            votants : 16**

→ Secrétaire de séance : Mme Liliane DALLA LIBERA

→ Mme le Maire met au vote l'approbation du Procès-Verbal de la réunion du 06 avril 2023. Après vote, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité et pourra être mis en ligne et à la disposition du public selon les nouvelles règles de diffusion des séances du conseil municipal.

Mme le Maire met en délibéré les points inscrits à l'ordre du jour :

**FINANCES :**  
**Demandes de subventions**

Mme le Maire rappelle que pour déposer des demandes de subventions auprès des instances territoriales (Département/Région), il est nécessaire que les membres du conseil municipal donnent leur accord.

Plusieurs dossiers peuvent faire l'objet d'une demande de subvention :

❶ **DEMANDES AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE** : pour rappel le Département participe financièrement aux projets à hauteur de l'autofinancement des communes.

⇒ ***Amende de Police*** :

Les travaux de sécurité suivants sont proposés :

- les travaux de régulation des feux de signalisation (vers école et intersection chemin du Mazard) : devis 7 205 € HT
- les travaux du carrefour de la Vérande : devis 13 345 € HT
- chicanes sur la montée du Marand : prévision 20 000 € HT

Le Département peut accorder une subvention jusqu'à 50 %.

*Mme le Maire met au vote cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.*

⇒ ***Éducation*** :

Les projets s'inscrivant dans une logique de développement durable sont éligibles à une subvention ; c'est pourquoi des travaux d'isolation thermique de l'école (fenêtres, portes et volet) feront l'objet d'une demande de subvention pour le montant de 10 717 € HT selon les devis reçus.

Le Département peut accorder une subvention jusqu'à 50 %.

*Mme le Maire met au vote cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.*

⇒ ***Culture*** :

Dans le cadre de la valorisation de l'action publique, le Département propose l'octroi de subventions concernant la culture et le patrimoine ; c'est pourquoi, 2 dossiers pourront être présentés :

- Restauration du toit de l'église (conjointement avec la Région) : coût estimé à 85 000 HT
- Restauration de la salle maisons des associations (parquet) : devis 3 415 € HT

Les subventions attendues sur ce volet Culture sont de l'ordre de 50 % (maximum) pour la restauration de la salle des associations et d'environ 21% pour la restauration du toit de l'église (la Région a émis une proposition de subvention de 59 %).

*Mme le Maire met au vote cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.*

## ② DEMANDES AUPRÈS DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES :

### ⇒ Patrimoine :

Dans le contrat de relance initié par la Région ARA en 2021, le dossier de restauration et mises en sécurité des toitures et parements de l'église avait été présenté. Ce projet ayant été retenu avec un soutien régional de 50 000 €, il est donc nécessaire d'effectuer le dépôt officiel du dossier pour percevoir cette subvention. Comme indiqué dans le point précédent, une demande conjointe de subvention sera faite avec le Département. Le coût des travaux à engager est de 85 000 € HT.

*Mme le Maire met au vote cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.*

### ⇒ Sécurité :

- La Région ARA propose un soutien financier sur les équipements des policiers municipaux ; c'est pourquoi l'acquisition d'une radio et d'une arme est prévue pour un budget de 2 070 € HT sur lequel une subvention de 50% est attendue.

*Mme le Maire met au vote cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.*

- Toujours dans le volet sécurité, la Région ARA propose son aide pour toute installation d'un système de sécurisation des écoles maternelles et primaires. La prochaine installation du système MYKEEPER (serrures connectées) à l'école Maurice Gilardon pourra donc faire l'objet d'une demande de subvention. Le devis qui sera engagé se monte à 5 535 € HT et pourra faire l'objet d'une aide de la Région à hauteur de 60%.

Mme le Maire précise que l'ensemble des dépenses indiquées sont prévues au budget primitif 2023.

*Mme le Maire met au vote cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.*

## **RESSOURCES HUMAINES :**

### **Ouverture d'un poste à temps plein / Fermeture d'un poste à temps non complet**

Mme le Maire indique que dans le cadre de la réorganisation du service administratif engagée depuis fin 2022, il serait nécessaire de compléter le temps de travail d'un agent en poste à temps non complet (23h30/semaine) pour le passer à temps plein.

Cette augmentation de temps de travail fait l'objet d'une demande d'avis auprès du CST (comité social territorial) du CDG69 qui sera rendu fin mai.

Mme le Maire conditionne cette hausse de temps de travail au retour favorable du CST, puis engagera les démarches pour l'ouverture et la fermeture des postes.

*Mme le Maire met au vote cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.*

**La séance est levée à 20h40**

**Secrétaire de séance  
Mme Liliane DALLA LIBERA**



**Mme le Maire,  
Mme Marie-Pierre TEYSSIER**

